

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : **METAFLOW**

Utilisation du produit : Produit chimique d'embaumement pré/co-injection

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fabricant: The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga, Ontario, Canada
L4W 1A2
(905) 625 0311

Nom et adresse du fournisseur: Se référer au fabricant

No tél. d'urgence : (613) 996-6666 (CANUTEC)

CATÉGORIES SIMDUT : Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada.

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	No CAS	% poids	CL₅₀(4hr) <u>(inh. rat.)</u>	DL₅₀ (mg/kg)	
				<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Propylène glycol	57-55-6	10.0 - 30.0	P/D	21 800	20 800
Sulfoxyde de diméthyle	67-68-5	1.0 - 5.0	> 1600 mg/m3	14 500	P/D

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique : Liquide clair.
Légèrement visqueux.

Odeur : faible odeur d'épices

Apparence : rose

Seuil de l'odeur : P/D

Point d'ébullition : 98 - 100°C (208 - 212°F)

Point de fusion/congélation : P/D

Tension de vapeur (mm Hg @ 20° C / 68° F) : P/D

Densité de vapeur (air = 1) : > 1

% de volatilité : 96

pH : 9,5 - 10,5

Densité : 1,025 - 1,035

Coefficient de répartition eau/huile : P/D

Solubilité dans l'eau : Complet

Taux d'évaporation (BuAe = 1) : < 1

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes.

Point d'éclair : > 93°C (> 200°F)

Point d'éclair (méthode) : TCC

Température d'auto-inflammation : P/D

Limite d'inflammabilité inférieure, % : P/D

Limite d'inflammabilité supérieure, % : P/D

Moyens d'extinction : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Sensibilité aux chocs et aux décharges électrostatiques : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Procédés de lutte contre l'incendie

METAFLOW

Date de préparation de la fiche (mm/dd/yyyy): 01/04/2007

Page 2 de 4

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement.

Risques d'incendie et d'explosion

- : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; formaldéhyde; sulfures organiques; Oxydes de soufre.

SECTION V - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

- Stabilité / Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Le diméthylsulfoxyde se décompose lentement à une température supérieure à 189°C produisant de l'alcool thiométhyle, du formaldéhyde, de l'eau, du bis(méthylthio)méthane, du disulfure de diméthyle, du diméthylsulfone, du sulfure de diméthyle, du dioxyde de soufre et autres produits chimiques. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

- Conditions de réactivité** : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues.

- Matières incompatibles** : Acides forts, alcalis et oxydants.

Produits de décomposition dangereux

- : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 4.

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

*** Voies d'exposition et effets aigus/chroniques ***

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Propylène glycol	*10 mg/m ³	P/D	P/D	P/D
Sulfoxyde de diméthyle	250 ppm (AIHA WEEL)	P/D	P/D	P/D

*Note: La limite TLV d'ACGIH énumérée ci-dessus pour le propylène glycol est la limite WEEL d'AIHA.

- Voies d'exposition** : Contact avec la peau; Contact avec les yeux; Ingestion; Inhalation.

Propriétés irritantes du produit

- : Irritant léger pour les yeux. Irritant léger pour la peau.

Effets nocifs aigus éventuels

- Inhalation* : Risque de causer une irritation au système respiratoire supérieur.

- Peau* : Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale. Lors d'une exposition plus longue, le produit peut être absorbé et causer une haleine qui sent l'ail et des effets néfastes sur le système nerveux central.

- Yeux* : Légère sensation de piquûre, rougeur, pleurs et écoulement de muqueuse.

- Ingestion* : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. L'ingestion de grandes quantités risque de causer la nausée, le vomissement, la diarrhée ainsi que la dépression du système nerveux central.

- Effets chroniques** : Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange.

- Cancérogénicité** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

- Téatogénicité** : N'est pas sensé être un téatogène.

- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

- Matières synergiques** : Le diméthylsulfoxyde peut augmenter de façon significative l'absorption de plusieurs produits chimiques et de drogues.

Conditions médicales aggravées par une surexposition

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION VII - PREMIERS SOINS

- Inhalation** : Déplacer la personne exposée à l'air frais si des effets nocifs apparaissent comme la difficulté à respirer. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Peau** : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Yeux** : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner beaucoup d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

SECTION VIII - MESURES DE PRÉVENTION

- Nettoyage des déversements** : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement (voir ci-dessous). Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
- Méthodes pour l'élimination** : Manipuler selon les recommandations énumérées ci-dessous. L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

*****ÉQUIPEMENT DE PROTECTION*****


- Ventilation et mesures d'ingénierie** : Aucun exigé en conditions normales. Fournir une ventilation suffisante pour tenir les concentrations de vapeurs sous les limites TLV et/ou PEL.
- Protection respiratoire** : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.
- Protection de la peau** : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Aucun exigé lorsqu'employé comme prévu. En cas d'éclaboussures, porter une protection oculaire comme des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

- Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence doivent être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

*****MANUTENTION ET ENTREPOSAGE*****

- Mesures de manutention** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Ne pas inhaler la vapeur ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des acides et autres matières incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

- Exigences pour l'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition					
Informations réglementaires	No ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballag	Étiquettes
	None	Non réglementé.	Not regulated	aucun(e)	

Informations supplémentaires	Aucun(e).
-------------------------------------	-----------

SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Légende :

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AIHA: American Industrial Hygiene Association
- CAS: Chemical Abstract Services
- IARC: International Agency for Research on Cancer
- Inh: Inhalation
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NTP: National Toxicology Program
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- STEL: Short Term Exposure Limit
- TCC: Tagliabue Closed Cup
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Threshold Limit Values
- TWA: Time Weighted Average
- WEEL: Workplace Environmental Exposure Level
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2006.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2006.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CInfoWeb 2006 (Chempendium et RTEC).
4. Fiche signalétique du fabricant.

Date de préparation de la fiche (mm/dd/yyyy)
: 01/04/2007

Préparée par:
The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
 1265 Fewster Drive
 Mississauga, Ontario, Canada L4W 1A2
 Phone (905) 625 0311
<http://www.dodgeco.com>

FIN DU DOCUMENT